

<http://csi-ferneyvoltaire.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article29>



Condition d'admission au Collège International

- COLLEGE -

Date de mise en ligne : mardi 10 juillet 2012

Copyright © Lycée Collège International - Ferney Voltaire - Tous droits

réservés

Condition d'admission au Collège International

Les adolescents sont admis au Collège dans l'ordre de priorité suivant :

- élèves du secteur (une partie de la ville de Ferney Voltaire), élèves français et étrangers dont les parents sont fonctionnaires du CERN ;
- élèves étrangers dont les parents ne sont pas fonctionnaires du CERN, mais dont la langue est enseignée au collège et qui souhaitent bénéficier des enseignements particuliers mis en place par cet établissement (enseignement du BOI) ;
- élèves français n'appartenant pas au secteur scolaire sur dérogation (faire la demande auprès de l'inspection académique de l'Ain).

L'entrée dans les sections nationales allemande, anglaise, espagnole, italienne et néerlandaise est soumise à condition. L'élève doit satisfaire à des tests de langue. Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec les sections nationales.

Il faut noter que tout élève inscrit dans une section nationale n'a pas besoin de dérogation pour s'inscrire au Collège International. L'établissement se charge des démarches auprès des institutions et du collège de secteur que devrait fréquenter l'enfant.